

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 048-214800567-20250701-DE2025_18-DE



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☎ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 01/07/2025
date de convocation : 24/06/2025

n° de délibération : DE2025 - 18

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 8
suffrages exprimés : 8 (pour-8, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Rénovation des conduites AEP : plan de
financement et demandes de subventions**

Le premier juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		absente excusée	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle la délibération n°DE2025-11 du 20/05/2025 concernant l'amélioration et de la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et les travaux programmés qui s'y rapportent.

En effet, la commune s'apprête à engager un important chantier visant au renouvellement des canalisations alimentant le réservoir de Marance. Face à la vétusté des réseaux actuels dans le quartier du Pigeonnier, il devient indispensable de les remplacer par des matériaux plus robustes et durables.

Elle précise que le plan de financement alors approuvé ne prenait pas en compte la totalité des dépenses : études, travaux programmés et imprévus, achat de terrain.

Madame le Maire présente le mémoire technique préparé par l'entreprise GAXIEU mentionnant le devis pour les travaux à prévoir.

Madame le Maire propose de revoir le plan de financement de cette opération sur le budget « eau assainissement » et les demandes de subventions s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 124 000 €
ETAT : 62 000 €
Conseil Départemental : 37 200 €
Fonds propres : 24 800 €

SOLLICITE :

- auprès de l'Etat, une aide financière à hauteur de 62 000 €
- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 37 000 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr